

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 13 SEPTEMBRE 2023

DEL-2023-240

L'An deux mille vingt-trois, le treize septembre, à 10 heures 00, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 06/09/2023, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Étaient présents :

Mme PARIS.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Avaient donné pouvoir :

Mme TARAGON.

MM. COUTIER, GUILLOTTE.

Étaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. CALLET, CHASSAGNE, DAVIET, GILLET, MATHIAN, OBERLI, SADDIER, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

M. DAVIET - en visioconférence

Mmes GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GAL, GRANGE, LOUVEAU, MALOSSE, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 27

Présents : 13

Représentés par mandat : 3

Objet : TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS SUR DIVERSES COMMUNES DE LA HAUTE-SAVOIE - CONVENTIONS AVEC L'OPERATEUR ORANGE

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE réalise des opérations d'effacement de réseaux de distribution publique d'électricité couplées avec des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications sur diverses communes.

Pour répondre à la législation en vigueur, une convention départementale est intervenue le 3 octobre 2005 entre le Syndicat et l'opérateur ORANGE pour définir sous quelles conditions techniques et financières les deux parties interviennent. Un avenant n°1 à cette convention, portant sur la modification de la prise en charge financière des études et travaux de câblage, est intervenu le 7 avril 2010.

Le cadre général de la convention prévoit pour chaque opération (dès lors qu'au moins un appui commun est recensé dans le périmètre), la réalisation des travaux de génie civil par le Syndicat et l'intervention d'ORANGE pour la fourniture des tubes, chambres de tirage et tampons, ainsi que pour l'exécution des études et des travaux de câblage.

La charge financière de ces études et travaux de câblage est répartie entre le SYANE (18 % de participation) et ORANGE (82 % de participation pour les opérations avec appuis communs).

La convention prévoit également que les infrastructures réalisées soient ensuite intégrées au patrimoine d'ORANGE qui assure ainsi la charge d'entretien et d'exploitation de ces ouvrages.

Il est prévu que chaque opération fasse l'objet d'une convention particulière dont l'incidence financière est la suivante :

Travaux de génie civil sous maîtrise d'ouvrage du SYANE :

Commune	Opération	Référence convention	Montant total en € HT des travaux	Participation d'ORANGE au titre de la fourniture du matériel	Reste à charge du SYANE
AYSE	Route de Chenevaz	98244	7.139,00	3.475,91	3.663,09
CRUSEILLES	Rue du Pontet	146159	3.898,00	1.369,68	2.528,32
SEYTROUX	Saint Martin T1	143554	39.669,00	6.885,65	32.783,35
SEYTROUX	Saint Martin T2	143555	17.001,00	1.601,52	15.399,48
ETREMBIERES	Chemin des Pralets TR1	157056	20.293,00	437,18	19.855,82
LA FORCLAZ	Hameau de Belmont	155537	31.460,00	1.484,21	29.975,79
ANNECY	Passage du Rampon	155226	41.102,00	605,09	40.496,91
LA ROCHE-SUR-FORON	Rue Profaty	157880	20.676,00	5.295,46	15.380,54
PUBLIER	Rue du Belvédère	157548	12.600,00	803,09	11.796,91
TOTAL € HT			193.838,00	21.957,79	171.880,21

Etudes et travaux de câblage sous maîtrise d'ouvrage d'ORANGE :

Commune	Opération	Référence convention	Coût total en € HT des études et travaux de câblage	Répartition de la charge financière	
				Participation du SYANE	Reste à charge d'ORANGE
AYSE	Route de Chenevaz	98244	2.147,21	386,50	1.760,71
CRUSEILLES	Rue du Pontet	146159	3.299,20	593,85	2.705,35
SEYTROUX	Saint Martin T1	143554	5.659,66	1.018,73	4.640,93
SEYTROUX	Saint Martin T2	143555	1.802,14	324,37	1.477,77
ETREMBIERES	Chemin des Pralets TR1	157056	9.487,63	1.707,75	7.779,88
LA FORCLAZ	Hameau de Belmont	155537	3.120,97	561,77	2.559,20
ANNECY	Passage du Rampon	155226	4.079,93	734,38	3.345,55
LA ROCHE-SUR-FORON	Rue Profaty	157880	3.976,37	715,74	3.260,63
PUBLIER	Rue du Belvédère	157548	1.924,92	346,48	1.578,44
TOTAL € HT			35.498,03	6.389,57	29.108,46

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver les conventions proposées,
2. à autoriser le Président à les signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président


 Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE